

# ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU JORAT (ASIJ)

---

## Décisions du Conseil intercommunal

Dans sa séance du 1<sup>er</sup> avril 2015, les délégués des communes membres de l'ASIJ ont pris les décisions suivantes :

### Préavis no 01/2015

**d'accepter** la demande de crédit de CHF 10'800.- pour les honoraires d'architecte relatifs aux transformations du service administratif du collège du Raffort à Mézières

*Résultat du vote : oui – unanimité (43)*

### Préavis no 02/2015

**de ne pas entrer en matière sur le vote du préavis** et de reporter à une prochaine assemblée la demande de crédit de CHF 72'000.- pour l'étude de l'assainissement de la centrale de chauffe à plaquettes de bois

*Résultat du vote : non-entrée en matière – 21 / entrée en matière – 15 / abstention - 7*

### Préavis no 03/2015

**d'accepter** la demande de crédit complémentaire de CHF 15'000.- pour prestations et honoraires du BAMO (bureau d'aide à maître d'ouvrage) concernant le suivi des études des projets de Servion (6 salles de classe, salle de gym VD3 et UAPE) et du collège du Raffort à Mézières (réfectoire, bibliothèque, 4 salles de classe).

*Résultat du vote : oui – unanimité (43)*

### Préavis no 04/2015

**d'accepter** la demande de crédit de CHF 170'000.- pour prestations et honoraires pour la coordination et l'établissement du cahier des charges techniques de l'appel d'offres pour entreprises totales des projets de Servion (6 salles de classe, salle de gym VD3 et UAPE) et du collège du Raffort à Mézières (réfectoire, bibliothèque, 4 salles de classe).

*Résultat du vote : oui – 41 / non – 0 / abstention - 2*

Conformément aux articles 112 et ss LEDP, les objets adoptés par le Conseil intercommunal sont susceptibles de référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit au préfet du district dans lequel l'association a son siège dans un délai de dix jours, qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels ou l'affichage au pilier public dans le cas de l'art. 113, al.3.

Conseil Intercommunal  
de l'ASIJ

  
Gabriel Roch  
Président

  
Fabienne Bovey  
Secrétaire